



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 17 décembre 2024

NOM DE L'ÉCOLE : École La Frontalière	ÉCOLE : <input type="checkbox"/> PRIMAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SECONDAIRE	DATE : 17 décembre 2024	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
			769		Catherine Gagnon
			FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
			368	401	Catherine Gagnon et Frédéric Jubinville

OBJECTIF :
Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) à l'orientation 3 : Assurer un milieu de vie sain, stimulant et sécuritaire pour les élèves.

NOM DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
Frédéric Jubinville et Catherine Gagnon

NOTRE SITUATION

NOS FORCES :

- Équipe de collaboration claire et précise,
- Rôles et responsabilités partagées entre les membres de l'équipe école,
- Prise en charge rapide lorsque des comportements répréhensibles sont relevés,
- Suivi réalisé par une personne responsable (enseignant, TES, RDN, direction et professionnel selon l'évaluation de la situation vécue),
- Rencontre fréquente de l'école de la Vie étudiante (au moins chaque semaine)
- Partenariat actif et collaboratif avec le CIUSSS, SQ et les organismes communautaires de Coaticook.

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- Informer les élèves et tout le personnel de l'école des différents types de violence et d'intimidation,
- Sensibiliser les élèves aux conséquences négatives de la violence et intimidation,
- Faire connaître les rôles et responsabilités de chacun (adulte et élève)
- Promouvoir les bonnes pratiques d'intervention auprès des membres du personnel (intervention positive, habiletés sociales, comportements prosociaux, etc.),
- Appliquer le protocole pour traiter les plaintes de violence et intimidation dont avec le volet violence à caractère sexuel.

- Procédurier pour les élèves visés ou témoins et aide-mémoire dans l'agenda.
- S'assurer que les démarches d'intervention respectent la confidentialité de tous acteurs de la situation.
- Les sanctions disciplinaires, de même que les actes de réparation ou de remédiation prévues dans les règles de conduite et de sécurité applicables au regard des actes d'intimidation ou de violence, sont graduées selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes, et elles sont connues des intervenants.
- Application d'un protocole lié au système d'encadrement et déclaration aux instances impliquées selon la nature des gestes ou paroles réalisées.
- Les deux responsables de niveaux s'assurent d'un suivi rapide des différentes problématiques des élèves.
- Les modalités pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement (mécanisme de gestion de plainte) se retrouvent sur le Portail de la CSHC.
- Le suivi à la victime ou à la personne dénonçant un acte est une étape spécifique du procédurier destiné à la personne responsable du traitement des plaintes.
- Aide-mémoire pour la direction responsable de l'élève.
- Implication de la direction dans l'élaboration des outils de gestion de crise en milieu scolaire et des protocoles d'intervention.

- Comité actif d'intervenants de l'école pour faire les actions en lien avec le Plan de lutte.
- Atelier de sensibilisation sur la cyberintimidation offert par la SQ.
- Tournée de classe en début d'année pour faire connaître les membres de la Vie étudiante et les directions de chaque niveau.
- Tournée de classe pour présenter une animation sur la violence et intimidation et nos mesures pour contrer les violences à caractère sexuel.
- Présentation aux membres du personnel des encadrements liés à la violence et intimidation ainsi que la violence à caractère sexuel.
- Formation sur les violences à caractère sexuel pour les enseignants qui enseignent CCQ ou ECR ainsi que pour certains membres de la Vie étudiante et directions.
- Formation de GRIS Estrie pour les élèves et les membres du personnel afin de favoriser l'inclusion et répondre aux questionnements.
- Maintien des lieux sécurisants et supervisés dans l'école afin de favoriser le respect et l'inclusion (ex : Espace citoyen, place publique, Café Tandem, gymnase, terrain de basketball devant l'école et salle de jeux).
- Bonification du système d'encadrement positif afin de souligner les comportements prosociaux chaque mois (3 élèves par classe sont reconnus pour une valeur mise de l'avant durant le mois, ex : respect).
- Réflexion ciblée au local de retrait afin d'intervenir de façon positive pour modifier les comportements irrespectueux.
- Application des règlements d'école rédiger positivement avec des exemples de comportements attendus.
- Partenariat actif avec des organismes communautaires de Coaticook (Éveil, Maison des jeunes, CJE et Maison de la Famille).
- Partenariat actif avec le CIUSSS (Centre de jour, intervention positive, analyse de cas complexe, etc.)
- Partenariat actif avec la SQ afin de soutenir la sensibilisation ciblée ou prendre en charge un évènement.
- Soutien en gestion de classe (TES, responsable de niveau, responsable du local d'encadrement, mentorat, enseignante intégratrice et direction).
- Rencontre d'équipe avec les surveillants d'école.

Voici les moyens que nous prenons pour rejoindre les parents et les élèves:

- Pastille sur le site internet de l'école (lien direct) destinée aux élèves et aux parents afin de dénoncer directement les situations d'intimidation
<http://lafrontaliere.cshc.qc.ca/contacter-responsable-dencadrement-disciplinaire>
- Coordonnées complètes de la personne à contacter disponibles sur notre site ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation : internet (courriel, téléphone).
- Modalités pour formuler une plainte.

- Publication du PAV sur notre site internet afin d'expliquer le plan de lutte aux élèves, aux parents et à la population.
- Publication de divers outils dans notre onglet « Violence / Intimidation » :
 - Document d'information sur ce qu'est la violence et l'intimidation.
 - Document d'information sur la Cyberintimidation.
 - Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit.
 - Aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs.
 - Lien direct vers les informations du microsite du MELS :
www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation
 - Publication des modalités de communication pour dénoncer un acte de violence et d'intimidation (en personne, par téléphone ou par courriel).
- Des courriels ciblés aux parents d'élève dans un groupe-classe qui auraient des défis sur le plan des comportements prosociaux.
- Des appels et des rencontres avec certains parents et élèves sont réalisés afin d'intervenir de façon positive pour éviter d'une escalade de comportements répréhensibles de la part de certains élèves ou pour soutenir l'élève qui pourrait vivre une situation difficile.

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, merci d'en prendre connaissance.

Vous y retrouverez :

- Quoi faire pour signaler un acte d'intimidation ou de violence ou pour formuler une plainte.
 - Les actions qui pourront être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.
 - De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
 - Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
 - Les sanctions qui pourraient s'appliquer.
 - Le suivi qui sera donné aux signalements.
 - Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.
-